



Dossier de succession bloqué

Par poupouna94

Bonjour,

Un dossier de succession est actuellement en cours depuis 7 ans, étant donné que les héritiers ne répondent pas aux convocations faites par mon notaire celui-ci m'a donc établi un procès verbal de défaut me permettant de saisir le tribunal afin de demander la vente de la maison par adjudication. Suite à un entrevu que j'ai eu avec une avocate qui m'a été assigné après une demande d'aide juridictionnelle, celle-ci me dit que pour ce genre d'affaire de grosses provisions préalables à la vente (6000? environ) vont m'être demandé destiné aux huissiers, à la publicité, aux tests préalables à une vente, etc...

Je n'ai pas du tout les moyens de payer tout cela, c'est d'ailleurs pour cela que j'ai fait une demande d'aide juridictionnelle pour avoir un avocat. J'aimerais donc savoir s'il y a une solution pour que cette maison soit vendu aux enchères...

Cordialement.